

**Déclaration de la Belgique à l'ouverture de la 39<sup>ème</sup> session de la  
Commission de la population et du développement (3 avril 2006)**

La Belgique s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Elle souhaiterait cependant y ajouter deux éléments essentiels et liés entre eux, à savoir d'une part la nécessité de prendre en considération les causes profondes des migrations, et d'autre part la cohérence des politiques.

S'il est exact qu'il convient de tirer parti des possibilités que les migrations offrent pour le développement, il importe également de s'attaquer aux causes structurelles des migrations involontaires, en particulier de l'immigration illégale, à travers des actions telles que la réduction de la pauvreté, la promotion d'une croissance économique durable, de l'emploi et de la bonne gouvernance. La responsabilité du développement de ces politiques appartient en premier lieu aux pays concernés, mais la communauté internationale devrait soutenir les efforts de ces pays, en particulier ceux où la pression migratoire est excessive, afin d'endiguer les causes structurelles des migrations, à travers des politiques plus cohérentes, notamment dans les secteurs du commerce et de l'agriculture, en complément des politiques de développement.

La Belgique souhaite donc souligner encore une fois l'importance de la cohérence des politiques de développement. Ainsi, l'Union européenne a décidé en mai 2005 de promouvoir cette cohérence dans 12 domaines distincts, en ce compris les migrations.

**Statement by Belgium for the 39th session of the  
Commission on population and development (April 3, 2004)**

Belgium fully associates itself with the statement made by the European Union. However, Belgium wishes to complement that statement with two essential and interrelated elements, being on the one hand the need to address the root causes of migration, and on the other hand the issue of policy coherence.

If migration could be made more beneficial to development, development should also address the structural causes of migration, in particular clandestine migration, through such actions as poverty reduction, promotion of sustainable economic growth and employment, or strengthening governance. The responsibility for the development of such policies lies in the first place with the countries individually, but the international community should support the efforts of these countries, in particular of those countries where migration pressure is unduly strong, in order to stem the structural causes of migration, inter alia through more coherent policies, including in the trade and agricultural area, in addition to development policies.

Belgium would like to underline again the importance of policy coherence for development. In this context, it should be reminded that the European Union decided in May 2005 to promote it in 12 different policy areas, including migration.